

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 15 AVRIL 2009, À 19 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE.

Présences : Monsieur Jean Boily
 Madame Marie-Hélène Boisvert
 Madame Liette Brousseau
 Monsieur Daniel Castonguay, directeur général et secrétaire
 Madame Manon Gauthier
 Monsieur Luc Houle
 Madame Sophie Laberge
 Monsieur Jean Lemonde, président
 Monsieur Serge Lussier
 Monsieur Éric Normandeau
 Monsieur Normand Poulin

Absences motivées : Monsieur Michel Aubert, vice-président
 Madame Sophie Desgagnés
 Docteur Robert Duranceau
 Madame Lucie Prevost
 Monsieur Jean Turgeon, trésorier

Personne-ressource : Madame Yolande Godbout, chef du service de secrétariat - Direction générale

COMITÉ PLÉNIER - SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Situation financière
2. Dossier du bail du CLSC des Patriotes
3. Nouveau site web
4. Résolution sur les volumes chirurgicaux
5. Politique d'attribution des contrats
6. Planification de main-d'œuvre
7. Processus d'affichage du poste à la Direction des ressources humaines
8. Article sur la pédiatrie paru dans un média national
9. CLSC des Patriotes – Inauguration
10. Priorités ministérielles
11. Prévention et contrôle des infections
12. État de situation de la directrice des services ambulatoires et de première ligne:
 - Résidence Bel-Vie – Ressource d'hébergement pour personne atteinte de traumatisme craniocérébral
 - Exercice de vaccination 2008-2009
13. Suivi de la démarche d'agrément

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-045

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Nancy Blais, physiothérapeute en réadaptation fonctionnelle intensive au CHHD. Sa question concerne les changements d'appartenance de l'unité de courte durée gériatrique (UCDG) qui fait partie de la Direction des programmes de gériatrie et de l'hébergement. Elle a appris que cette unité située au 9^e étage de l'hôpital est rapatriée à la Direction du programme santé physique. Elle a vérifié dans d'autres CSSS de la région pour voir ce qui se fait et explique comment ça se passe ailleurs. En maintenant l'UCDG au sein du continuum PALV, cette dernière mentionne que cela permet de maintenir le service dans le continuum PALV, que cela permet aussi au personnel de se remplacer entre eux et que cela donne un corridor complet des services au lieu de services en silo. Elle aimerait savoir quels sont les objectifs poursuivis par le transfert de l'UCDG en santé physique, elle craint que les relations se fassent en silo à Honoré-Mercier.

Le directeur général mentionne que ce changement vise la mise en place une équipe d'intervenants en gériatrie active intra hospitalière et que cette équipe va demeurer en lien avec l'ensemble du continuum. Le projet clinique prévoit que les programmes soient en matricielle sur l'ensemble des secteurs. Cette structure va favoriser la proximité. L'équipe de l'UCDG va se déplacer sur les unités de soins, ce qui va créer une dynamique d'échange constructive au niveau opérationnel. Cette équipe va travailler en matricielle avec le PALV et s'assurer que les bons services sont offerts pour l'épisode de soins hospitaliers. Au niveau des ressources, nous allons mettre en place des postes de professionnels permettant plus de mobilité pour augmenter le nombre de titulaires et ainsi fournir un « back up » à la structure actuelle. Le directeur général dit comprendre la crainte exprimée du fiat que le personnel n'a pas été informé adéquatement des changements en cours. Le directeur général prend l'engagement que les équipes vont être rencontrées car il accorde une grande importance à ce que les équipes aient toutes les informations nécessaires à leur compréhension.

- M. Marc-Antoine Lussier, physiothérapeute au programme convalescence post hospitalière. Il se dit content d'entendre la fin de la réponse du directeur général. Il appuie les dires de M^{me} Blais. Il n'est pas contre les changements qui sont proposés mais déplore la façon dont ça se fait. Il n'y a pas de communication entre la direction et les équipes. Il mentionne des situations vécues pour lesquelles ils n'ont pas été consultés. Il devrait y avoir des interventions sur les processus humains. Les employés devraient être impliqués dans les changements cela créerait un engagement de leur part. Ces modifications vont impliquer des changements de milieu et d'horaires pour le personnel ; il ne comprend pas qu'ils n'aient pas été informés. Sa question : quels sont les moyens concrets envisagés pour améliorer la communication.

Le directeur général répond que cette question répond au constat de manque de communication aux équipes qui est maintenant fait « vous avez raison et j'en suis très conscient ». Il entend s'assurer que le personnel soit adéquatement informé et impliqué.

Il trouve important de connaître les points de vue de tous, même si les décisions qui sont prises ne peuvent contenter tous le monde, elles doivent au moins être expliquées. Le directeur général s'engage à revenir aux équipes, à prendre des solutions pour arriver à ce qu'elles soient informées. Il comprend clairement le message livré et prendra des solutions concrètes pour permettre au personnel de participer à la vie organisationnelle et d'être partie prenante des transformations.

Le président ajoute que le point de vue du directeur général est tout à fait partagé par le conseil. Il y a énormément de transformations au sein du CSSS et leur mise en application n'est pas simple. Cette demande cadre tout à fait avec le message livré aux gestionnaires à l'effet que les informations doivent se rendre aux équipes. Il remercie ces deux personnes d'être venues livrer leur message au conseil ce soir.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2009-046

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 2009.

5. PRÉSENTATION DE DOSSIERS

5.1 **Présentation du « Rapport de visite ministérielle du C.H. de Montarville », par Johanne Houde, directrice des programmes de gériatrie et de l'hébergement**

Madame Johanne Houde présente les conclusions du rapport du MSSS réalisé à la suite de la visite ministérielle des 13 et 14 janvier dernier au C.H. de Montarville. Cette visite se déroulait dans le cadre des visites d'appréciation du milieu de vie des centres d'hébergement. Le mandat des visiteurs était d'apprécier l'implantation de l'approche milieu de vie, de reconnaître les actions mises de l'avant et de formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration continue des soins et services offerts. Les recommandations qui nous ont été faites par les visiteurs s'arriment parfaitement aux actions déjà entreprises par la direction afin d'offrir un milieu de vie chaleureux, sécuritaire et d'améliorer constamment l'offre de services offerte à nos résidents.

5.2 **Projet d'agrandissement du C.H. Marguerite-Adam, par Frank Pigeon, directeur des ressources techniques et des services d'hôtellerie**

Monsieur Frank Pigeon présente le projet d'agrandissement et de rénovation du C.H. Marguerite-Adam. Ce projet vise à améliorer les conditions de vie des résidents et l'organisation du travail pour le personnel, par l'optimisation de l'environnement physique et de la fonctionnalité des locaux. Les améliorations prévues sont la création d'une nouvelle aile de 21 chambres respectant les normes actuelles, l'ajout de locaux pour les utilités propres et souillées, l'ajout de salles de bain, l'ajout de salons plus spacieux pour les résidents, le réaménagement du centre de jour et des services de réadaptation, l'ajout d'un monte-charge ainsi que l'aménagement d'un fumoir destiné aux résidents.

Le projet doit se réaliser en quatre phases, la première consistant en la présentation du plan fonctionnel et technique à l'Agence de la Montérégie. L'échéancier pour ces quatre phases est prévu pour 2011.

6. POINTS DE DÉCISION

6.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

6.1.1 Déshumidification des corridors au Centre d'hébergement de Montarville

Attendu que ce projet fait partie du cadre de rénovations fonctionnelles en CHSLD;

Attendu que ce projet a été priorisé dans le cadre du plan triennal 2008-2011 et autorisé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (n° agence : 82-0106-0601);
Attendu que le processus d'appel d'offres est public et que la conformité a été analysée par la firme en génie-conseil CIMA+;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme, tel que recommandé par la firme de professionnels, est Rimico inc. au montant de 316 548,89 \$ toutes taxes incluses;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources financières ;

Attendu la recommandation du comité de vérification;

2009-047

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur général à signer les documents contractuels avec l'entrepreneur Rimico inc. au montant de 316 548,89 \$, toutes taxes incluses, pour la réalisation de ce projet.

6.1.2 Déshumidification des corridors au Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe

Attendu que ce projet fait partie du cadre de rénovations fonctionnelles en CHSLD;

Attendu que ce projet a été priorisé dans le cadre du plan triennal 2008-2011 et autorisé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (n° agence : 82-0070-0601);

Attendu que le processus d'appel d'offres est public et que la conformité a été analysée par la firme en génie-conseil TEKNIKA-HBA;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme, tel que recommandé par la firme de professionnels, est Ventilex inc., au montant de 348 000,00 \$ toutes taxes incluses;

Attendu l'analyse et la recommandation de la Direction des ressources financières;

Attendu la recommandation du comité de vérification;

2009-048

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur général à signer les documents contractuels avec l'entrepreneur Ventilex inc., au montant de 348 000,00 \$, toutes taxes incluses, pour la réalisation de ce projet.

6.1.3 Agrandissement et réaménagement du Centre d'hébergement Marguerite-Adam

Attendu que ce projet fait partie du cadre du Ministère de la santé et des services sociaux, relativement à la rénovation fonctionnelle en CHSLD;

Attendu que ce projet cible de façon prioritaire l'amélioration du milieu de vie des résidents;

Attendu que le coût total du projet est évalué à 4 847 205 \$ par la firme ABCP architecte, ce montant inclut les taxes, contingences et honoraires professionnels;

Attendu que le projet est financé par le Ministère de la santé et des services sociaux pour 3 700 000 \$ (coût indexé avril 2009) et par l'enveloppe budgétaire de rénovations fonctionnelles en CHSLD 2008-2009 pour un montant de 1 150 000 \$ (Agence # : 82-0175-0801; 82-0175-0802; 82-0175-0803) pour un total de 4 850 000 \$;

Attendu que ce projet a déjà été autorisé par le conseil d'administration dans le cadre du programme de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI);

Attendu la recommandation de la Direction des ressources financières;

Attendu la recommandation du comité de vérification;

2009-049

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur général à signer les documents requis afin d'initier la procédure de sollicitation pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre d'hébergement Marguerite-Adam.

6.1.4 Adoption de la politique d'attribution de contrats et de gestion contractuelle

Attendu que le cadre légal règlementaire et normatif du MSSS prévoit que chaque établissement adopte une politique d'attribution de contrats et de gestion contractuelle;

Attendu la volonté du conseil d'administration et de la Direction générale d'assurer une saine gestion contractuelle;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources financières;

Attendu la recommandation du comité de vérification;

2009-050

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter la politique d'attribution de contrats et de gestion contractuelle telle que présentée.

6.2 COMITÉ DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

6.2.1 Candidature – Docteure Louise Corriveau, omnipraticienne

Attendu que le chef du département de médecine générale et le chef du service de gériatrie recommandent la candidature de la d^{re} Louise Corriveau, omnipraticienne ;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour la d^{re} Louise Corriveau;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature des membres de l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-051

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la d^{re} Louise Corriveau, omnipraticienne (180-139-8) comme membre actif de notre C.M.D.P. et membre du département de médecine générale et du service de gériatrie avec des privilèges mineurs en gériatrie pour œuvrer au Centre d'Hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-St-Hyacinthe et ce, jusqu'à la date prévue du prochain renouvellement du statut et des privilèges au 19 décembre 2010. Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde.

6.2.2 Candidature – Docteure Mylène Valiquette-Lavigne, résidente en psychiatrie

Attendu que le chef du département de psychiatrie recommande la candidature de d^{re} Mylène Valiquette-Lavigne, résidente en psychiatrie ;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour la d^{re} Mylène Valiquette-Lavigne;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature des membres de l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-052

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la d^{re} Mylène Valiquette-Lavigne, résidente en psychiatrie (R-10924), comme membre actif de notre C.M.D.P. et membre du département de psychiatrie conditionnellement à l'obtention de son diplôme de spécialiste et ce, jusqu'à la date prévue du prochain renouvellement du statut et des privilèges au 19 décembre 2010.

6.2.3 Candidature – Docteure Marie-Ève Prayal-Pratte, résidente en psychiatrie

Attendu que le chef du département de psychiatrie recommande la candidature de d^{re} Marie-Ève Prayal-Pratte, résidente en psychiatrie;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour la d^{re} Marie-Ève Prayal-Pratte;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature des membres de l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-053

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la d^{re} Marie-Ève Prayal-Pratte, résidente en psychiatrie, comme membre actif de notre C.M.D.P. et membre du département de psychiatrie conditionnellement à l'obtention de son diplôme de spécialiste et ce, jusqu'à la date prévue du prochain renouvellement du statut et des privilèges au 19 décembre 2010.

6.2.4 Candidature – Docteur Grégoire Blais, nucléiste

Attendu que le chef du département de médecine nucléaire recommande la candidature du d^r Grégoire Blais, nucléiste;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour le d^r Grégoire Blais;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature des membres de l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-054

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du d^r Grégoire Blais, nucléiste (192-336-6) comme membre associé de notre C.M.D.P. et membre du département de médecine nucléaire et ce, jusqu'à la date prévue du prochain renouvellement du statut et des privilèges au 19 décembre 2010.

6.2.5 Candidature – Docteur Marc Gallant, omnipraticien

Attendu que le chef du département de médecine générale recommande la candidature du d^r Marc Gallant, omnipraticien;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour le d^r Marc Gallant;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature des membres de l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-055

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du d^r Marc Gallant, omnipraticien (186-496-6) comme membre actif de notre C.M.D.P. et membre du département de médecine générale et du service de gériatrie avec des privilèges mineurs en gériatrie pour œuvrer au Centre d'Hébergement de la MRC d'Acton et ce, jusqu'à la date prévue du prochain renouvellement du statut et des privilèges au 19 décembre 2010. Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde.

6.2.6 Statut et privilèges - Docteure Maryse Courteau, néphrologue

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour la d^{re} Maryse Courteau;

Attendu l'acceptation du comité d'examen des titres pour cette modification de statut;

Attendu la recommandation d'acceptation de modification de statut par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-056

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le changement de statut de la d^{re} Maryse Courteau, néphrologue (181-157-9) de membre associé à membre actif pour combler le deuxième poste de néphrologue octroyé au dernier PEM du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.7 Statut et privilèges - Docteur Jean Blouin

Attendu le refus du comité d'examen des titres de demande de modification de statut du d^r Jean Blouin;

Attendu la recommandation de non acceptation de cette modification de statut par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation de non acceptation de la modification de statut par le comité des affaires professionnelles;

2009-057

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de refuser le changement de statut du d^r Jean Blouin, omnipraticien (171-2603) de membre actif à membre associé compte tenu de l'argumentation soumise par docteur Blouin et de la réglementation actuelle du CMDP.

6.2.8 Statut et privilèges - Docteur Pierre Forget

Attendu l'acceptation du chef du département de chirurgie d'octroyer un statut de membre honoraire au docteur Pierre Forget suite à son départ à la retraite;

Attendu l'acceptation du comité d'examen des titres pour cette modification de statut;

Attendu la recommandation d'acceptation de modification de statut par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-058

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'octroyer un statut de membre honoraire au d^r Pierre Forget, chirurgien (167-2195) en reconnaissance de ses 37 années de service rendu à notre établissement.

6.2.9 Statut et privilèges - Docteur Patrice Gosselin, omnipraticien

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale d'octroyer un statut de membre honoraire au docteur Patrice Gosselin suite à sa lettre de démission;

Attendu l'acceptation du comité d'examen des titres de modification de statut;

Attendu la recommandation d'acceptation de modification de statut par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-059

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'octroyer un statut de membre honoraire au d^r Patrice Gosselin, omnipraticien (184-0446) en reconnaissance de ses 25 années de services rendu à notre établissement.

6.2.10 Règle d'utilisation du tenofovir-disoproxil (Viread) AM-PHM-RU-10

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par le comité de pharmacologie;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette règle d'utilisation par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-060

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du tenofovir-disoproxil (Viread) AM-PHM-RU-10.

6.2.11 Règle d'utilisation de l'insuline detemir (Levemir) AM-PHM-RU-11

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par le comité de pharmacologie;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette règle d'utilisation par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-061

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation de l'insuline detemir (Levemir) AM-PHM-RU-11.

6.2.12 Règle d'utilisation CMDP 06- Examens de laboratoire fait en urgence

Attendu la demande du chef du service de biologie médicale de modifier la règle d'utilisation CMDP 06 concernant les examens de laboratoire faits en urgence, pour y ajouter l'examen recherche de malaria;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette modification de règle d'utilisation par l'exécutif du C.M.D.P.;

Attendu la recommandation du comité des affaires professionnelles;

2009-062

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la modification de la règle d'utilisation CMDP-06, examens de laboratoire faits en urgence, pour y ajouter l'examen recherche de malaria.

6.3 DIRECTION GÉNÉRALE

6.3.1 Renouvellement du statut et des privilèges des membres du CMDP du CSSSR - Abroge la résolution 2009-012

Attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du statut et des privilèges des membres du CMDP pour une période de 2 ans soit, du 19 décembre 2008 au 19 décembre 2010 inclusivement, selon les modalités précisées aux annexes I et II ;

Attendu que le directeur des affaires médicales a étudié la demande de renouvellement de chacun des membres du CMDP;

Attendu que les membres du comité d'examen des titres, à leur réunion du 27 novembre 2008, ont étudié cette demande de renouvellement et la recommandent;

Attendu que les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 2 décembre 2008, ont pris connaissance de la recommandation du comité d'examen des titres et recommandent à leur tour, après étude, le renouvellement du statut et des privilèges des membres du CMDP du CSSS Richelieu-Yamaska;

Attendu la recommandation du directeur général ;

2009-063

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le renouvellement du statut et des privilèges des membres du CMDP du CSSS Richelieu-Yamaska pour une période de 2 ans, rétroactivement au 19 décembre 2008 et jusqu'au 19 décembre 2010 inclusivement, selon les modalités précisées aux annexes I et II.

6.3.2 Résolution relative à la production chirurgicale

Attendu l'écart entre les chirurgies déclarées par les établissements et les chirurgies reconnues par le MSSS pour l'année 2007-2008 ;

Attendu une large incompréhension de la méthodologie utilisée par le MSSS à propos des bases de calcul et les différences d'interprétation des données Med Écho;

Attendu que les volumes de comparaison réfèrent à une réalité datant de plus de sept ans, qu'ils ne représentent qu'une seule année de référence soit, 2002-2003 et que les seuils établis ne tiennent aucunement compte de l'évolution des volumes des années subséquentes;

Attendu que les blocs opératoires performants en 2002-2003, qui ont pu bénéficier d'un contexte favorable à une surproduction par une grande disponibilité d'effectifs médicaux en place, se voient maintenant pénalisés par la méthodologie utilisée dans le contexte de précarité sévère des effectifs spécialisés des dernières années;

Attendu que l'actualisation des modalités concernant le non financement des coûts de la surproduction chirurgicale obligera les établissements visés à cesser la surproduction chirurgicale dans les types de chirurgies admissibles;

Attendu les impacts majeurs pour les cinq établissements concernés et la probabilité élevée d'impact sur l'équilibre budgétaire des prochains exercices financiers;

Attendu la recommandation du directeur général;

2009-064

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de demander à l'ASSS de la Montérégie de maintenir les comptes à recevoir admissibles en 2007-2008, jusqu'à clarification des écarts et compréhension commune des données « reconnues » par le MSSS ;
- de demander la collaboration de l'ASSS de la Montérégie et du MSSS dans l'interprétation des données de production chirurgicale admissible par le MSSS, notamment en s'associant avec les établissements pour la révision des bases de comparaison;
- de prévoir, au terme de cet exercice, que dans l'éventualité où des comptes à recevoir soient modifiés à la baisse, de supporter les établissements à travers la recherche de solutions assurant le maintien des services à la population.

6.3.3 Demandes de subvention – Fête nationale

Attendu que le Mouvement national des Québécoises et Québécois rend disponible un programme d'assistance financière aux manifestations locales en vue de l'organisation des festivités du 24 juin prochain ;

Attendu les divers critères de sélection : concordance de la programmation avec la nature même de la Fête nationale, programmation qui vise à favoriser l'accès au plus grand nombre de citoyennes et citoyens, capacité de réalisation du projet par l'organisation responsable ;

Attendu qu'au Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, les centres d'hébergement Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe, Marguerite-Adam, Montarville, MRC-d'Acton comptent faire une demande de subvention afin d'aider au financement des activités prévues à l'occasion de la Fête nationale ;

Attendu que pour ce faire, tout organisme doit fournir une résolution de demande d'assistance financière provenant de son conseil d'administration, selon la formule de résolution incluse au formulaire de demande d'assistance financière et ce, d'ici la fin avril 2009;

Attendu la recommandation du directeur général;

2009-065

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de nommer madame Line Croteau, chef du service animation loisirs, responsable du projet dans le cadre des activités prévues au CSSS Richelieu-Yamaska à l'occasion de la Fête nationale 2009 ;
- d'autoriser madame Line Croteau à formuler les demandes d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 NOUVELLES DU PRÉSIDENT

Le président a participé à la conférence de presse de l'organisme Opération enfant soleil dont les représentants sont venus nous remettre une subvention de 25 000\$ pour l'acquisition d'un moniteur cardiaque destiné à notre département de pédiatrie. Il a également participé à l'activité reconnaissance en l'honneur de notre personnel retraité et de nos employés ayant atteint 25 ans de service. Ce fut une très belle soirée, organisée sous une nouvelle formule, qui a permis aux gens d'échanger entre eux. Les invités ont semblé beaucoup apprécier et le taux de participation à cette soirée a été très élevé.

7.2 NOUVELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CLSC des Patriotes : nous sommes encore en discussion pour le montage financier du bail et toujours en attente de la visite du MSSS qui a confirmé sa venue mais non la date définitive.

Nouveau site Web pour la Montérégie : sera inauguré par l'Agence le 17 avril. Il est maintenant accessible à tous via la même adresse que l'ancien site.

Planification de main d'œuvre : nous participons présentement à un Salon de l'emploi à Montréal.

Poste à la Direction des ressources humaines : le poste sera affiché le samedi 25 avril prochain.

CLSC des Maskoutains : les premiers déménagements se tiendront à la fin mai. Ce matin les chefs de service ont visité les nouveaux locaux et la visite du personnel est organisée pour mardi prochain. Les commentaires entendus démontrent une grande appréciation des nouveaux locaux.

Résidence Bel-vie : il s'agit d'une résidence pour patients atteints de traumatisme craniocérébral située dans la région de Beloeil qui connaît des difficultés d'administration. L'Agence nous a demandé d'être fiduciaires pour une année afin de permettre la pérennité de cette résidence. Nous devons déposer un plan d'affaires à cet effet. C'est l'équipe de Lise Langlois, directrice des services ambulatoires et de première ligne qui a la responsabilité de ce dossier.

Agrément : les équipes travaillent de façon efficace et efficiente et elles sont très confiantes des résultats.

7.3 INFORMATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune information complémentaire aux procès-verbaux déposés.

7.4 SITUATION FINANCIÈRE

Malgré les impacts négatifs des coupures reliées aux volumes chirurgicaux non atteints, nous terminons l'exercice 2008-2009 en équilibre budgétaire. L'indexation nous a été confirmée pour l'an prochain et la planification de nos budgets 2009-2010 est en cours.

7.5 SITUATION EN PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Nous venons de connaître une période plus active de transmission du C. difficile : quelques désinfections ont été faites sur des unités de soins. L'augmentation se constate également au niveau montréalais et national. Nous avons eu quelques cas de gastro-entérite à l'Hôtel-Dieu mais pas dans les autres centres d'hébergement.

7.6 DOSSIER DU CLSC DES MASKOUTAINS

Point traité précédemment.

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 8.1 Journal Synergie d'avril 2009 - AQESSS.
- 8.2 Calendrier 2009 des assemblées du CA révisé

9. AFFAIRES DIVERSES

Projet de Loi 14 : Le directeur général informe que le MSSS a déposé le projet de loi 14 demandant le report des élections des conseils d'administration d'une année, permettant ainsi de revoir la gouverne.

L'AQESSS a déposé son mémoire sur la gouverne. Le ministre préfère retarder les élections et intégrer les changements aux prochains conseils d'administration le cas échéant.

10. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée régulière se tiendra le mercredi 27 mai 2009.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 20 h 55.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT